



## dispense d activité non rémunérée

Par **jenny67190**, le **22/11/2011** à **22:13**

bonsoir a tous

mon entreprise fait des departs volontaires suite a un plan economique.

mon depart a etait accepté mais je viens d avoir une lettre m indiquant que la procedure juridique permettant la notification du licenciement n etait pas achevée et qu a compté du 1er decembre je suis en dispense d activité non remunerée d un commun accord alors que je n etais pas au courant jusqu a ce que le plan soit fait et que mon preavis debutera a cette date la .

ont il le droit de me mettre en dispense d activité ? si ca dure encore 3 mois ( j vais rdv debut juillet pour le depart volontaire) je fais comment?

merci a ceux qui pourront me donner une reponse

Par **P.M.**, le **22/11/2011** à **22:49**

Bonjour,

De toute façon, si vous n'avez pas signé une demande ou une acceptation de dispense d'activité **sans rémunération**, l'employeur ne peut pas vous l'imposer...